

Journées "Energie - Forêt - Territoires"

2^e séminaire "écologie et sylviculture"

Aménagement d'un parc à bois et de stockage bois-énergie

Syndicat intercommunal à vocation multiple du Pays des Maures et du Golfe de Saint-Tropez - Compétence Forêt – Espace rural

Le projet de réalisation d'un parc à bois s'inscrit dans un projet global de politique forestière avec la mise en place d'une filière bois-énergie dans le golfe de Saint-Tropez.

Ce projet a été initié dans le cadre de la charte forestière de territoire (2002 /2005). L'objectif est d'implanter dans le massif des activités économiques pérennes d'exploitation du bois, tout en contribuant au développement durable par une politique de promotion des bioénergies.

En septembre 2005, le SIVOM du Pays des Maures et du Golfe de Saint-Tropez s'est porté maître d'ouvrage de l'appel à projets sur des actions innovantes des chartes forestières de territoire, mis en place par la DATAR (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale). A partir de ce dossier initial, il s'est construit une action globale de politique forestière pour le Massif des Maures et le Golfe de Saint-Tropez.

Le projet consiste à aménager un parc à bois comprenant : une plate-forme de stockage de bois coupés (grumes), un espace de broyage de bois, la construction d'un hangar en bois local pour stocker la plaquette bois.

L'ensemble de cette unité est mitoyen à la plate-forme de compostage de déchets vert gérée par le SIVOM. La parcelle est située sur le site inscrit de la Commune de La Mole, dans une zone naturelle boisée et à proximité du quai de transfert intercommunal des ordures ménagères.

Le projet a été retenu dans le cadre de deux procédures contractuelles avec les services de l'État, de la Région et du Département.

Travaux (première tranche) :

- abattage - débroussaillage du site ;
- terrassement ;
- réseau ;
- voirie d'accès ;
- électricité ;
- achat bâches.

Montant de l'opération : 67 200 € HT

dont DIACT : 53 760 € et autofinancement : 13 440 €

Financement : Subvention d'Etat, au titre du Fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire, dans le cadre des chartes forestières de territoire du Massif des Maures (Site pilote retenu en mai 2001 par le ministre de l'Agriculture et de la Pêche).

UN PROJET INNOVANT

Bois énergie : la plate-forme permet de conforter les porteurs de projets dans leur choix d'utiliser la ressource locale comme moyen de chauffage, de faire naître de nouveaux projets et de créer l'impulsion nécessaire à la filière bois énergie locale.

Multi-fonctionnalité : la valorisation de la ressource bois encourage les travaux sylvicoles, ouvre et entretient des espaces pour le sylvopastoralisme, participe activement à la DFCI, préserve la biodiversité des milieux ouverts et valorise le patrimoine naturel pour l'accueil du public.

Entreprenariat rural : le développement d'une filière bois énergie locale contribue au maintien et à la diversification d'une activité économique rurale.

Valorisation de l'identité locale et forestière : le parc à bois permettra de trouver des valorisations pour chaque qualité de bois. Le complexe plate-forme bois énergie/ parc à bois permet la valorisation d'une ressource initiale hétérogène en lots homogènes en qualité et en quantité commercialisables.

Objectif de cette première tranche :

Répondre à une demande d'approvisionnement immédiate de chaufferies publiques et privées pour l'hiver 2005-2006.

Travaux (deuxième tranche) :

- réalisation d'une plate-forme goudronnée ;
- construction du hangar de stockage de plaquette forestière - surface totale 300 m² ;
- acquisition de matériel de stockage et de transport.

Ce projet s'inscrit parfaitement dans l'objectif du Pôle d'Excellence Rurale qui s'intitule : «le Pays des Maures Golfe de Saint-Tropez, une forêt vivante pour un territoire équilibré», présenté par le Syndicat du SCOT dont la convention cadre a été signée par le Préfet en date du 4 décembre 2006 et dont l'objectif est d'implanter dans le massif des activités économiques pérennes d'exploitation du bois tout en contribuant au développement durable pour une politique de promotion des bio-énergies. Le projet est cohérent avec les orientations définies par la charte forestière de territoire initialisée par l'Association des Communes Forestières du Var.

Montant de l'opération : 315 840 € HT dont :

ADEME / Conseil régional	82 752 €
Conseil général du Var	53 693 €
Etat au titre du FNADT.....	94 752 €
Autofinancement.....	84 643 €

Objectif de cette deuxième tranche :

Structurer la filière bois énergie locale et permettre, par le biais du parc à bois, la valorisation optimum de chaque produit forestier du massif.

L'opportunité du projet

Ce projet s'inscrit dans une politique de développement durable dans laquelle le SIVOM s'est engagé depuis plusieurs années avec la mise en place de deux filières complémentaires : la DFCI et l'environnement comprenant la valorisation du déchet vert et le bois-énergie qui se déclinent à travers les objectifs suivants :

- protection et mise en valeur de la forêt dans le cadre d'un PIDAF approuvé par arrêté préfectoral en 1987, avec remise à jour régulière (environ 2 600 ha de zone de coupe de combustible entretenues) dont la vocation est de réduire la masse de combustible sur les axes stratégiques du parcours du feu et de restituer une vocation économique à un espace forestier abandonné par ses propriétaires au motif du manque de rentabilité ;
- exploitation économique des bois forestiers (forêt privée, travail de partenariat avec l'ONF et les associations : ASL, CRPF etc.) : organisation de coupes volontaires dans le cadre de plan de gestion ;
- valorisation des bois en fonction de leur qualité, sélection et orientation vers les différents débouchés : menuiserie, papeterie, fabrication de plaquettes et produits dérivés (granulés etc.) ;
- réduction du transport systématique des bois de coupe vers la papeterie de Tarascon et de l'achat des granulés pour alimenter les chaudières où les poêles à bois, qui proviennent géographiquement de régions très éloignées et dont la traçabilité n'est pas connue (risque de déchets toxiques) ;
- développement des débouchés économiques locaux dans le cadre des énergies renouvelables avec l'alimentation de chaudières bois (centre aéré de Ramatuelle, lycée du Muy, logements privés, nombreux projets de logements collectifs sur les communes du bassin d'emploi à l'étude).

Philosophie générale du projet

Suite aux constats suivants :

- le morcellement de la propriété privée ;
- la faible valeur économique du bois ;
- l'abandon progressif de toute activité humaine en forêt ;
- le monopole de l'achat de bois de trituration de la société papetière Tembec ;
- le coût élevé des travaux de prévention qui imposent d'exploiter du bois ;
- l'accroissement des risques d'incendie ;
- la nécessité de développer des énergies renouvelables et de contribuer au développement durable.

Il a été décidé le redéveloppement d'une filière qui n'existe plus sur le massif des Maures depuis les années soixante. Celle-ci est reconstituée en nouant des partenariats avec l'ensemble des acteurs locaux.

Ainsi le syndicat présente avec l'appui de ses partenaires, une offre collective qui vient de l'amont de la filière.

➤ Partenariat pour valoriser les bois de faible valeur du massif des Maures, avec des associatifs et des institutionnels qui sont chargés de la gestion forestière.

- en forêt privée, avec l'ASL de gestion de la subéraie varoise, qui est l'organe maître d'ouvrage délégué pour les propriétaires forestiers ;
- en forêt publique en étroite collaboration avec l'Office national des forêts et la Coopérative Provence-Forêt qui propose d'exploiter tous les invendus des ventes publiques et de les utiliser systématiquement vers la plaque.

➤ Partenariat avec les entreprises qui possèdent des outils performants permettant de mettre en œuvre la filière dans des conditions économiques acceptables :

- Coulon pères et fils (vente de poêles et chaudières) ;
- Scierie Jauffret (transport de bois et sciage) ;
- Transports Pasini ;
- Bergeret Bois énergie (déchiquettage) ;
- Sundgaubois (déchiquettage) ;
- CUMA Forestière du Centre Var (exploitation forestière) ;
- Vert Forêt Service (exploitation forestière) ;
- Entreprise Bayle (exploitation forestière) ;
- EBE bois (exploitation forestière, déchiquetage).

Les partenariats s'inscrivent dans la dynamique générée par le programme AGIR (Action Globale Innovante pour la Région) initié à la suite d'un appel à projet du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Contact : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Pays des Maures
et du Golfe de Saint-Tropez - Compétence Forêt – Espace rural
Rue Blaise Pascal BP 82 83312 COGOLIN Cedex
foret@sivom-paysdesmaures.org
Tél. : 04-94-55-70-33